

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 08 avril 2025

Délibération N° DE_029_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	8	8
Date de la convocation : 27/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Jean BYKENS.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Valentin BESNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Attribution des aides aux vacances/activités

Vu la délibération DE_2024_32 validant le règlement de la commission d'action sociale

Vu les demandes présentées par les familles

Vu l'avis de la commission d'action sociale en date du 8 avril 2025

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des aides suivantes :

Aide aux activités :

- Famille MORLET : 50 euros

Aides aux centres aérés/centre de loisirs / séjours :

- Famille MORLET : 4 jours X 10 euros : 40 euros
- Famille MALEYSSON : 6 jours X 10 euros : 60 euros

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean BYKENS
Président de séance



Date de transmission de l'acte: 09/04/2025

Date de reception de l'AR: 09/04/2025

007-210701470-DE_029_2025-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 09/04/2025

Date de reception de l'AR: 09/04/2025

007-210701470-DE_029_2025-DE

A G E D I